

SCP
Emmanuel FERES
Alexandra MALE
Christian RAYNAUD-
SENEGAS

Huissiers de Justice associés
9 Rue Louis Courtois de Viçose
Bâtiment A
BP 74762
31047 TOULOUSE Cedex 1
☎ : 0562304919
☎ : 0561238878
✉ : scp-feres@huissiers-31.com
CDC - TRESORERIE GENERALE DE
TOULOUSE
IBAN N°: FR 65 40031 00001 0000332966U 07

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**
CPME

PROCES-VERBAL DE REMISE DE CLEFS VALANT REPRISE DES LIEUX

LE VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE SEIZE

S.C.P. Emmanuel FERES, Alexandra MALE, Christian RAYNAUD-SENEGAS, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, en résidence à TOULOUSE, 9 Rue Courtois de Viçose, et pour elle, l'un d'eux

A LA DEMANDE DE :

Madame Renée CAMPY épouse FRANZIN, née le 31/01/1927 à Saverdun, de nationalité française, demeurant à (31150) BRUGUIÈRES, 21 Rue des Noisetiers ès qualité d'usufruitière indivise et de nu-proprétaire

Madame Geneviève FRANZIN épouse MOUSSEAU, née le 20/07/1956 à Toulouse, de nationalité française, demeurant à (31620) BOULOC, 192 Chemin des Narquières ès qualité d'usufruitière indivise

Elisant domicile en mon Etude.

EN VERTU :

D'une ordonnance de référé contradictoire en premier ressort rendue par Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Toulouse en date du 09/02/2016

EN POURSUIVANT L'EXECUTION A L'ENCONTRE DES OCCUPANTS DES LIEUX SIS [REDACTED] 31500 TOULOUSE :

Certifie avoir reçu ce jour, de la part de M. [REDACTED], représentant un trousseau de clefs comportant :

les occupants de [REDACTED] 31500 Toulouse
- 1 clé de serrure haut porte d'entrée immeuble -

M. [REDACTED]

me déclare, dans l'hypothèse où des biens se trouveraient toujours dans les lieux, les abandonner et laisser le soin au bailleur de les conduire en déchetterie.

Il est désormais fait défense à toute personne non autorisée de pénétrer dans les lieux sis [REDACTED] 31500 TOULOUSE sous peine de sanctions pénales.

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de remise de clefs pour servir et valoir ce que de droit.

Requis de signer :

[Signature]

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument	306,74
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	314,41
TVA (20,00 %)	62,88
Total TTC	377,29

Acte dispensé de la taxe



Références : 27490
PVREMCLC

Un PV de remise de clés... bah c'est quoi ?

Une fois ton expulsion décidée par le juge, il est parfois possible de négocier avec le commissaire de justice une date à laquelle tu vas quitter ta maison.

C'est une manière d'éviter de te confronter à la police et de pouvoir organiser ton déménagement.

Le commissaire de justice peut notamment te proposer « une remise des clés ». Il fixe un rendez-vous sur place, écrit un « procès-verbal », te demande de signer et te remet ce document en main-propre.

Il est possible aussi de déposer les clés à son étude.

Cela n'a aucune conséquence juridique à part affirmer que les occupants du lieu sont partis en donnant les clés. Cela peut éventuellement te dédouaner s'il y a d'autres visites après ton passage.